BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1197

62 – PAS-DE-CALAIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ARRAS

Ventes et cessions

891 861 692 RCS Arras.
J'OPTIMISE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 742, Boulevard Raymond Poincaré, 62400 Béthune.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : J'OPTIMISE Société par actions simplifiée Au capital de 1.000 euros Siège social : 742 boulevard de Béthune 62400 BETHUNE RCS ARRAS 891 861 692 ET CVL FINANCES Société à responsabilité limitée au capital de 12.322 euros Siège social : Zone Futura rue de l'Université 62113 VERQUIGNEUL 812 288 827 RCS ARRAS AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VERQUIGNEUL du 18 novembre 2025. La société J'OPTIMISE, société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, dont le siège social est 742 boulevard de Béthune 62400 BETHUNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 891 861 692 RCA ARRAS, et la société CVL FINANCES, société par actions simplifiée au capital de 12.322 euros, dont le siège social est Zone Futura rue de l'Université 62113 VERQUIGNEUL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 751 624 701 RCS ARRAS, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société J'OPTIMISE par la société CVL FINANCES. La société J'OPTIMISE ferait apport à la société CVL FINANCES de la totalité de son actif, soit 1.694.351 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 388.046 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 1.306.305 euros. En rémunération de cet apport net, 145 parts sociales nouvelles de 12,20 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société CVL FINANCES à titre d'augmentation de son capital social de 1.769 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 1.304.536 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 1 part de la société CVL FINANCES pour 7 actions de la société J'OPTIMISE. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/01/2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société J'OPTIMISE depuis le 01/01/2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société CVL FINANCES. La société J'OPTIMISE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent.

Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal de commerce d’ARRAS pour la société J’OPTIMISE en date du 19/11/2025. - au greffe du Tribunal de commerce d’ARRAS pour la société CVL FINANCES en date du 19/11/2025..

